



ANALYSE CRITIQUE DES DOCUMENTS AU COMITE TECHNIQUE DU 30 JANVIER 2018

La Commission Exécutive de la section syndicale a décidé de ne pas répondre favorablement à l'invitation de notre directeur local à siéger en CTL ce jour. En effet, les points à l'ordre du jour, qui avaient déjà tous fait l'objet de discussions lors de CT précédents, n'offraient pas la possibilité à vos représentants de faire valoir les revendications des personnels.

Les points 1, 2 et 3 concernant l'approbation des PV des CTL précédents, n'appellent qu'à une précision : contrairement aux dires de notre directeur local, sur ses intentions de transmettre les informations aux agents le plus tôt possible quant aux potentielles restructurations de services, le PV du dernier CT (relatif aux suppressions d'emplois que l'intersyndicale CGT – Solidaires – FO avait décidé de boycotter, mais où FO est quand même allé !!!), rien ne sera dévoilé avant la fin avril, voire début mai. On ne change pas une méthode qui gagne : annoncer les mauvaises nouvelles peu de temps avant les congés d'été, jouant la montre, provoquant la résignation des agents, bien aidés en cela par la CFDT, qui assène aux agents à chaque nouvelle annonce de restructuration qu'il n'y a rien à faire pour faire reculer nos directeurs.

4 – Nouvelle circulaire sur les modalités de fonctionnement des CTL :

et

5 – Nouvelle circulaire relative aux conditions d'exercice du dialogue social à la DGFIP :

Ces circulaires ne font qu'entériner les reculs décidés unilatéralement par notre Directeur Général en matière de droits offerts aux élus représentants des personnels. Ainsi, contrairement aux annonces sur le dialogue social auquel nos « responsables » seraient profondément attachés : on ne permet plus aux élus de pouvoir siéger en ayant préparé correctement l'instance à laquelle ils sont convoqués. Pour preuve : en 2016, nos élus en CAP Nationale de catégorie B bénéficiaient de 11 jours de droits pour « éplucher » le mouvement de mutation national, il n'en disposeront plus que de 2, cette année !!!

6 – Protocole de fonctionnement SIE-PCE :

La Direction locale a enfin accouché d'un protocole permettant d'entériner les bonnes pratiques en matière de liaisons et de contour des missions de chacun des services suivants : les Services des Impôts des Entreprises (SIE) et le Pôle de Contrôle et d'Expertise (PCE).

Espérons que les chefs de service prennent la mesure de la mise en place de ce protocole en instaurant une communication adéquate vis à vis des agents. A l'heure de l'industrialisation des missions, sur la chaîne de production, la frontière est importante entre les missions des SIE et celles du PCE.

7 - Mises en œuvre du Service d'Appui au Réseau (SAR) :

Comme notre direction locale l'a annoncé en fin d'année dernière, un SAR est créé suite à la perte de la mission HLM par la trésorerie de Périgueux Municipale. Les conséquences en matière d'emploi de la perte de la mission HLM apparaissent ainsi comme « édulcorée » car il sera adossé à la trésorerie.

Le SAR, qui reste une « expérimentation » nationale, est sensé poursuivre plusieurs objectifs définis dans une circulaire DGFIP du 19 mai 2016 : « Un SAR industrialise les processus « dépenses » et « recettes ». Il permet de consolider l'exercice de ces deux fonctions en accroissant la spécialisation des agents affectés à ces tâches. Il doit en résulter des gains d'efficacité et d'efficience par une amélioration de la qualité des contrôles exercés, une réduction des délais de paiement, une amélioration des taux de recouvrement et de la qualité comptable, un desserrement des contraintes de gestion du personnel. »

En Dordogne, le SAR ne concerne (pour le moment) que le recouvrement contentieux des produits locaux non fiscaux.

Plus globalement, suite à l'expérimentation menées avec la création de 36 SAR dans certaines directions locales, un bilan d'étape, a été dressé en DG à l'occasion d'un Groupe de Travail (GT) en octobre dernier. Nos élus en ont dénoncé les conclusions on ne peut plus partiales : évidemment, il faut bien justifier de la généralisation des SAR !! Lors de l'expérimentation, les SAR en place fournissaient un appui ponctuel aux trésoreries SPL, se substituant ainsi aux équipes de renfort et aux divisions SPL des directions départementales, ce qui est déjà contestable. Mais l'innovation majeure du dispositif est de permettre le transfert pérenne de tâches effectuées jusqu'à présent dans les trésoreries vers la nouvelle structure.

Nous serions dans le burlesque si ce n'était pas dramatique pour l'avenir du réseau et des agents. Nous n'allons pas rentrer ici dans la description complète de l'organisation des SAR, mais rappelons qu'il s'agit de la création, au sein des directions, de services prenant en charge des missions qui constituent le cœur de métier des trésoreries de proximité et des SPL (dépense, recettes, comptabilité).

Le but de la création des SAR s'inscrit dans le dépeçage de notre réseau de proximité (pour mémoire, au plan national, depuis 2012, 585 postes comptables ont disparus, 109 centres des Finances Publiques ont encore été supprimés au 1er janvier 2017).

La DG a tenté de justifier la création des SAR par sa volonté de valoriser et rénover le conseil aux collectivités locales, tout en rassurant les comptables par l'absence de remise en cause de leur statut et de leur responsabilité personnelle et pécuniaire... mais nous précisons : du moins à court terme ! En effet, le cœur de métier qui justifie leur statut devient transférable dans les SAR. C'est exactement en ces termes que notre direction locale justifie cette création.

En outre, la DG voudrait faire croire en sa bonne foi en assumant un axe impossible : préserver les missions avec moins de moyens et moins d'emplois !!

Or, ce à quoi nous assistons, c'est à une explosion supplémentaire de la cohésion globale d'une structure, la trésorerie de proximité, pour déplacer des missions vers des pôles géographiquement multi-compétents (un SAR pourra travailler pour plusieurs postes comptables), quand ce n'est pas pour abandonner purement et simplement des missions à plus ou moins longue échéance.

Il ne vous aura pas échappé qu'une réunion pour la mise en place du SAR en Dordogne a été organisée ce 12 janvier (cf « A la une » du 17 janvier 2018 sur Ulysse 24). La faiblesse des informations transmises aux élus en CT est telle que nous en avons plus appris par ce vecteur que par le document de travail soumis au vote. Au vu des participants, nous avons déduit qu'elles allaient être les 6 trésoreries concernées par l'expérimentation SAR : St Astier, Excideuil, Montignac, Bergerac Municipale, Montpon et Thiviers.

Il est à noter qu'au-delà de la création des SAR, la DGFIP a annoncé sa volonté de mettre en place des services facturiers (SFACT) aux niveaux des établissements public de coopération intercommunale (EPCI). Ces SFACT, compétents pour les dépenses des communes, de leurs établissements et de l'intercommunalité, seraient sous la responsabilité du comptable et compteraient, quasiment à parts égales, des agents de notre administration et des agents de l'EPCI. Encore une remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable ! Qui plus est, annoncée comme une anecdote par la direction alors que les conventions portant création de ces SFACT se multiplient ! (voir en page 4 du e-FiP n°56).

Vos élus CGT auraient voté contre.

8 – Evolution du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) :

Vos élus vous renvoient à l'analyse des documents du Comité Technique du 21 novembre dernier (à consulter [ici](#)). Rien, à la virgule près, n'a évolué sur ce point.

Malgré la dégradation continue et constatée des conditions d'exercice de nos missions, plutôt que de traiter le mal, notre DG, et notre direction locale, ont choisi de casser le thermomètre !! Malheureusement pour elles, ce n'est pas ce qui empêche la fièvre de s'installer...

9 – Bilan budgétaire 2017 et perspectives 2018 :

Encore une fois, le document à l'appui de ce point à l'ordre du jour se présente sous forme littéraire et ne permet pas de donner suffisamment d'éléments objectifs à vos élus pour construire une analyse critique dynamique de l'évolution de notre budget. Néanmoins, nous nous félicitons que la dotation globale de fonctionnement initiale (dite de premier niveau), soit en « hausse de 2,22 %, aussi bien sur la part dite « locaux » que la part dite « agents » ». C'est une première depuis 2011 !!

Cela voudrait-il dire que des perspectives favorables en termes d'emplois sont à prévoir (humour... noir !)?

Nous nous sommes épargnés une instance du dialogue social (du monologue, en fait) qui permet à notre directeur d'afficher auprès des agents, mais aussi et surtout, vis à vis de sa propre hiérarchie, que tout se passe bien en direction départementale de la Dordogne, que le dialogue social se déroule bien, malgré quelques points d'achoppement, que les projets de destructions entrepris depuis plusieurs années peuvent se poursuivre, les personnels n'étant pas encore prêts à se lancer dans le combat pour de meilleurs conditions de travail et de rémunération et un service public de proximité de qualité.